Gestion de placements Manuvie

Aperçu du Fonds FONDS À REVENU STRATÉGIQUE PLUS MANUVIE

Gestion de placements Manuvie limitée 9 mai 2024

Série F

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds à revenu stratégique Plus Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie @manuvie.ca, ou rendez-vous sur le site www.gpmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies qui le distinguent des autres types d'OPC sont notamment les suivantes : le recours accru à des dérivés à des fins de couverture et de placement, une plus grande capacité à vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Ces stratégies seront utilisées en conformité avec les objectifs de placement du Fonds. Selon la conjoncture du marché, elles pourraient accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Bref aperçu

Code du fonds: MMF 2402:

DCA: MMF 22402

Date de création de la série : 9 mai 2024

Valeur totale du fonds au 9 mai 2024 : Non disponible, nouveau Fonds Ratio des frais de gestion (RFG): Non disponible, nouveau Fonds Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Manuvie limitée Sous-conseillers en valeurs : Manulife Investment Management (US) LLC et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

Distributions: Mensuelles, le cas échéant, généralement à la fin du mois

Placement minimal: 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds a comme objectif de placement de maximiser le rendement total au moyen de la production d'un revenu et de la plus-value du capital. Il investit principalement dans des titres de créance de gouvernements et de sociétés des marchés émergents et développés, y compris des obligations de qualité, des obligations à rendement élevé, des prêts et des créances titrisées ainsi que des instruments en devises.

Pour maximiser le rendement total, le Fonds peut avoir recours à l'effet de levier, créé au moyen de l'utilisation de dérivés, d'emprunts de fonds et/ou de ventes à découvert. L'exposition brute du Fonds ne dépassera pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds et ne devrait généralement pas en représenter plus de 50 %.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 9 mai 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (9 mai 2024)

Cette information n'est pas disponible puisque ce Fonds est nouveau.

Répartition des placements (%) (9 mai 2024)

Cette information n'est pas disponible puisque ce Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Fonds comme faible à moyenne.

Étant donné que ce Fonds est nouveau, le niveau de risque constitue seulement une estimation fournie par le gestionnaire. En général, ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Fonds a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Fonds sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds. consultez la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série F du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Fonds convient aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu tout en mettant l'accent sur la plusvalue du capital
- cherchent à diversifier leurs placements au moyen de titres étrangers
- recherchent un OPC alternatif qui peut avoir recours à l'effet de levier
- préfèrent un niveau de risque faible à moyen pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Fonds ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagez lorsque vous faites racheter vos titres du Fonds. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Les titres de série F du Fonds ne sont pas assortis de frais de souscription.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Les frais du Fonds comprennent les frais de gestion, des frais d'administration fixes, certains frais du fonds et les frais de transactions. Les frais de gestion annuels des titres de série F du Fonds s'élèvent à 0,78 % de la valeur de la série et les frais d'administration fixes annuels représentent 0,15 % de la valeur de la série. Étant donné que cette série est nouvelle, certains frais du fonds et les frais de transactions ne sont pas disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série F.

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.
Ententes sur les honoraires forfaitaires	Les titres de série F sont offerts aux investisseurs qui participent à une entente sur les honoraires forfaitaires conclue avec la société de leur représentant. Les honoraires perçus en vertu de ces ententes se négocient entre vous et la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Veuillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres 500 King Street North Del Stn 500 G-B Waterloo (Ontario) N2J 4C6 1 877 426-9991 fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca www.gpmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse <u>www.autorites-valeurs-mobilieres.ca</u>.